



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

Cinquième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

**Deuxièmes communications biennales soumises
en application du paragraphe 5 de l'article 9
de l'Accord de Paris**

Rapport de compilation-synthèse du secrétariat

Résumé

La présente compilation-synthèse des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales soumises par les Parties en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris a été établie pour être examinée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et par la Conférence des Parties, et pour étayer le bilan mondial.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	4
A. Mandat	4
B. Communications biennales reçues	4
C. Champ d'application	5
II. Vue d'ensemble	5
III. Synthèse	7
A. Niveaux prévus des ressources financières publiques	7
B. Programmes, circuits et instruments	8
C. Politiques et priorités	9
D. Objectifs et types d'appui	10
E. Critères d'évaluation des propositions de projets	12
F. Ressources financières nouvelles et complémentaires	12
G. Situation et contraintes propres aux pays qui présentent un intérêt pour la communication de renseignements <i>ex ante</i> sur le financement de l'action climatique	13
H. Méthodes et hypothèses utilisées pour les prévisions	13
I. Difficultés rencontrées et enseignements tirés	14
J. Parvenir à un équilibre entre le financement de l'adaptation et le financement de l'atténuation	15
K. Mobiliser des financements supplémentaires de l'action climatique auprès d'un large éventail de sources	16
L. Répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement	17
M. Aider les pays en développement à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, notamment en s'efforçant de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques	18
N. Prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans l'aide au développement	19
O. Comment l'appui à fournir aux pays en développement peut renforcer leurs capacités	20
 Annexes	
I. Niveaux prévus de financement public de l'action climatique à destination des pays en développement, annoncés dans les deuxièmes communications biennales	21
II. Critères des entités de financement de l'action climatique pour l'évaluation des propositions de projets, tels que décrits dans les deuxièmes communications biennales soumises	28
III. Institutions publiques mentionnées dans les deuxièmes communications biennales qui favorisaient la mobilisation de moyens de financement privés de l'action climatique et exemples de leurs activités	29
IV. Exemples de programmes et d'initiatives visant à aider les pays en développement à accroître les moyens de financement privés de l'action climatique, mentionnés dans les deuxièmes communications biennales soumises	30
V. Programmes et initiatives, mentionnés dans les deuxièmes communications biennales, visant à aider les pays en développement à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques	32

Abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
APD	aide publique au développement
BMD	banque multilatérale de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
PEID	petits États insulaires en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16, par. 70)
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
RNB	revenu national brut
UE	Union européenne

I. Introduction

A. Mandat

1. Mesurant l'importance que revêtent la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa première session, a prié les pays développés parties de soumettre leurs communications biennales visées au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris à compter de 2020, y compris les informations énumérées dans l'annexe de la décision 12/CMA.1. Elle a invité les autres Parties qui fournissaient des ressources à communiquer ces informations tous les deux ans à titre volontaire¹. Elle a également demandé au secrétariat d'établir, à compter de 2021, une compilation-synthèse des informations figurant dans les communications biennales².

2. À sa troisième session, la CMA s'est félicitée des premières communications biennales des pays développés parties qui avaient été reçues, a prié ces pays de soumettre leurs deuxièmes communications biennales en 2022 et a invité les autres Parties qui fournissaient des ressources à communiquer tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives indicatives ayant trait aux paragraphes 1 et 3 de l'article 9 de l'Accord de Paris, selon qu'il convenait, à titre volontaire³. Elle a invité les pays développés parties à tenir compte des domaines d'amélioration recensés dans le rapport de synthèse⁴ du premier atelier biennal de session sur les informations que devaient communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, qui s'était tenu le 11 juin 2021⁵, lors de l'élaboration de leurs deuxièmes communications biennales, en particulier en ce qui concernait :

a) Les prévisions indicatives du financement de l'action climatique en faveur des pays en développement et les plans précis visant à fournir et à mobiliser des moyens de financement accrus ;

b) Les informations fournies sur les montants prévus du financement de l'action climatique et le manque de détails sur les thèmes et les différents circuits et instruments dans les communications biennales ;

c) Les informations sur la répartition des fonds prévus pour l'action climatique entre adaptation et atténuation, et sur les mesures envisagées pour trouver un équilibre entre ces deux volets⁶.

B. Communications biennales reçues

3. L'Australie, le Canada, la Tchèque et la Commission européenne, au nom de l'Union Européenne (UE) et de ses États membres, les États-Unis d'Amérique, le Japon, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse ont soumis leurs deuxièmes communications biennales⁷.

4. La communication de la Tchèque et de la Commission européenne, soumise au nom de l'UE et de ses États membres, contient des contributions de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume des Pays-Bas, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Tchèque, ainsi que de la Commission

¹ Décision 12/CMA.1, par. 1, 4 et 5.

² Décision 12/CMA.1, par. 7.

³ Décision 14/CMA.3, par. 3, 12 et 15.

⁴ FCCC/PA/CMA/2021/5.

⁵ <https://unfccc.int/event/biennial-in-session-workshop-on-information-to-be-provided-by-parties-in-accordance-with-article-9>.

⁶ Décision 14/CMA.3, par. 13.

⁷ Disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/Art.9.5-biennial-communications>.

européenne. Compte tenu de ces éléments, le présent rapport examine les informations communiquées par 34 Parties⁸.

C. Champ d'application

5. La présente compilation-synthèse résume les informations figurant dans les deuxièmes communications biennales soumises pour être examinées par la CMA et la Conférence des Parties (COP) à leur cinquième et vingt-huitième sessions respectives, et pour étayer le bilan mondial⁹. On trouvera dans la section II ci-après une vue d'ensemble des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif ayant trait aux paragraphes 1 et 3 de l'article 9 de l'Accord de Paris¹⁰ qui figurent dans les deuxièmes communications biennales reçues, et dans la section III une synthèse de ces informations.

II. Vue d'ensemble

6. Les 34 Parties ont donné des informations quantitatives sur l'aide financière apportée, dont 32 ont indiqué à la fois le montant total de l'aide financière fournie et prévue annuellement ou sur une période donnée, et des informations détaillées, par exemple pour chaque projet, programme ou fonds, tandis que 2 n'ont communiqué que ces dernières informations. Sur les 34 Parties, 30 ont donné des informations à la fois *ex ante* et *ex post* et 4 n'ont donné que des informations *ex post*.

7. De nombreuses¹¹ Parties ont indiqué qu'elles étaient déterminées à contribuer à la réalisation de l'objectif des pays développés parties de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 et jusqu'en 2025 : 22 parties ont augmenté leur **allocation de ressources financières publiques** prévues par rapport à leurs engagements antérieurs ; 6 d'entre elles ont indiqué qu'elles s'efforçaient de doubler au moins leurs contributions ; 3 Parties ont réaffirmé leurs engagements et indiqué qu'elles étaient en bonne voie pour les respecter ; 4 Parties ont donné des informations quantitatives pertinentes qui ne figuraient pas dans les premières communications biennales ; 1 Partie a fait état d'une diminution des ressources financières publiques prévues.

8. Dans les deuxièmes communications biennales soumises, certaines Parties ont donné des informations sur les efforts déployés pour répondre à l'appel visant à doubler, au moins, l'apport collectif au financement de l'action climatique axée sur l'adaptation, à destination des pays en développement parties, par rapport au niveau de 2019 et ce d'ici à 2025, avec pour objectif une **utilisation équilibrée** de ces ressources nettement revues à la hausse, **tant pour l'atténuation que pour l'adaptation**, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris¹². Conscientes de l'importance d'apporter un appui financier à l'adaptation, 7 Parties ont souligné leur engagement à doubler au moins leurs contributions au financement de l'adaptation ; 16 ont souligné les efforts déployés pour parvenir à un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation dans l'octroi de l'aide, dont 3 ont confirmé qu'un tel équilibre était presque atteint ; 2 ont déclaré avoir alloué plus de 50 % de l'aide bilatérale en équivalent-dons à l'adaptation.

9. Par rapport aux informations fournies dans les premières communications biennales, certaines Parties ont donné des informations plus détaillées sur l'appui financier fourni ou prévu par l'intermédiaire de mécanismes multilatéraux, en particulier les fonds de la Convention. Les négociations pour la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) se terminant en juin 2022, les informations sur l'apport de ressources

⁸ Dans le présent rapport, le terme « Parties » désigne les Parties qui ont soumis leur deuxième communication biennale, ainsi que la Commission européenne.

⁹ Comme suite aux paragraphes 7 et 12 de la décision 12/CMA.1.

¹⁰ Comme suite à l'annexe de la décision 12/CMA.1.

¹¹ Les qualificatifs suivants sont utilisés dans ce rapport : « toutes » si l'ensemble des 34 Parties sont concernées ; « la plupart » si 29 à 33 Parties sont concernées ; « de nombreuses » si 16 à 28 Parties sont concernées ; « certaines » si 4 à 15 Parties sont concernées ; « quelques » si 1 à 3 Parties sont concernées.

¹² Voir décision 1/CMA.3, par. 18.

financières au FEM ont figuré en bonne place dans les communications de 19 Parties (contre 12 précédemment). Faisant référence à leur engagement à répondre à l'appel mentionné au paragraphe 8 ci-dessus, 8 Parties (contre 4 précédemment) ont présenté des informations sur leurs contributions au Fonds pour l'adaptation, 18 (contre 17 précédemment) ont fait état de leurs contributions au Fonds vert pour le climat (FVC)¹³ et 7 (contre 6 précédemment) ont fait état de leurs contributions au Fonds pour les pays les moins avancés (PMA).

10. De nombreuses Parties ont communiqué des informations sur les efforts en cours pour prendre en compte **les besoins et les priorités** des pays en développement parties lorsqu'un appui bilatéral et multilatéral leur est apporté, par exemple en associant les gouvernements nationaux au processus de planification ; en élaborant des programmes et des initiatives sur mesure au niveau national ; en aidant à l'exécution de projets recensés dans les rapports nationaux tels que les communications nationales, les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions.

11. Un plus grand nombre de Parties que précédemment ont communiqué des informations sur la manière dont l'appui fourni et mobilisé visait à **aider les pays en développement à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris**. En outre, un plus grand nombre de Parties que précédemment ont donné des informations sur le respect des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et sur les possibilités d'améliorer la transparence du financement privé, et ont souligné la nécessité de mobiliser des fonds privés en faveur de l'adaptation. Au total, 14 Parties ont fait état de mesures, d'initiatives et de programmes destinés à aider les pays en développement à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, par exemple par la promotion de produits financiers verts comme les obligations vertes, le recours à des financements mixtes, le lancement d'initiatives stratégiques visant notamment à encourager les investissements du secteur privé dans des projets climatiques et à réduire les investissements dans les secteurs à forte intensité de carbone. À cet égard, la plupart des Parties étaient conscientes du rôle important que jouaient les secteurs privé et public dans la mobilisation de sources privées de financement de l'action climatique dans les pays en développement ou en faveur de ces pays.

12. Au total, 27 Parties ont fait état d'efforts et de plans visant à aider les pays en développement à **mobiliser des fonds supplémentaires auprès d'un large éventail de sources**, y compris privées, dont 12 ont donné des informations quantitatives sur les fonds privés mobilisés. De nombreuses Parties ont fourni des informations sur les fonds et les facilités ainsi que sur d'autres plateformes d'investissement utilisées pour mobiliser des sources privées.

13. Certaines Parties ont mis l'accent sur la prise en compte d'une transition juste ; par exemple, neuf ont mis en évidence des stratégies et des initiatives contribuant à faciliter une transition juste dans les pays en développement, notamment le lancement du Partenariat pour une transition énergétique juste en Afrique du Sud, conçu pour accélérer les efforts de décarbonisation dans le secteur de l'énergie, et son extension en Inde, en Indonésie, au Sénégal et au Viet Nam.

14. En raison **des circonstances et des difficultés nationales** qui rendaient difficile la présentation de projections pluriannuelles en matière de financement de l'action climatique, de nombreuses Parties ont donné des informations sur les flux financiers dans le domaine de l'action climatique et leur évolution au cours des années précédentes et ont indiqué leur intention de maintenir ou d'augmenter leur contribution au financement de l'action climatique dans les pays en développement. Au total, 22 Parties ont jugé que les contraintes budgétaires et parlementaires consistant à faire approuver chaque année les décaissements publics au titre de la lutte contre les changements climatiques restaient un **obstacle** de taille à la communication d'informations sur les niveaux prévus de ces fonds. D'autres difficultés étaient liées aux conditions socioéconomiques nationales et au recensement de programmes

¹³ Sur les 18 Parties qui ont fait état de leurs contributions au FVC, 17 ont fourni des informations sur les contributions prévues au FVC et 1 sur les contributions fournies.

et de priorités qui garantiraient la flexibilité et la réactivité nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement.

15. Certaines Parties ont souligné que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 et les tensions inflationnistes dues à la guerre en Ukraine n'avaient pas modifié l'ampleur de leurs engagements financiers, et ont affirmé qu'elles continueraient à mobiliser et à allouer des fonds en faveur du climat malgré ces difficultés.

III. Synthèse

A. Niveaux prévus des ressources financières publiques

16. Toutes les Parties ont donné des informations sur la part des ressources financières publiques qu'elles prévoyaient de consacrer au financement de l'action climatique dans les pays en développement (voir l'annexe I).

17. Au total, huit Parties ont annoncé ou réitéré leur intention de doubler au moins leur contribution au financement de l'action climatique par rapport aux engagements précédemment annoncés : le Canada prévoyait de doubler ses engagements de 2,65 milliards à 5,3 milliards de dollars canadiens sur une période de cinq ans, à compter d'avril 2021 ; la Finlande avait l'intention de pratiquement doubler sa contribution au financement international de l'action climatique, sous réserve de l'approbation du Parlement ; l'Irlande a fait part de l'engagement qu'elle avait pris à la vingt-sixième session de la COP de multiplier par plus de deux son aide financière d'ici à 2025, pour atteindre un montant annuel de 255 millions d'euros ; la Nouvelle-Zélande avait l'intention d'allouer au moins 1,3 milliard de dollars néo-zélandais d'aide pour le climat, dont 50 % à l'adaptation, au cours de la période 2022-2025, ce qui équivalait à multiplier par quatre l'aide globale et l'aide à l'adaptation par rapport à l'engagement pris pour la période 2019-2022.

18. Certaines Parties ont fait état d'allocations budgétaires pluriannuelles soumises à l'approbation annuelle du Parlement, démontrant ainsi leur intention de maintenir ou d'augmenter le montant de leur contribution au financement de l'action climatique. Par exemple, l'Estonie a présenté son plan quadriennal de financement du secteur public, mis à jour chaque année ; la France avait l'intention d'allouer 6 milliards d'euros de fonds publics par an entre 2021 et 2025 ; l'Allemagne prévoyait de porter le montant de sa contribution à l'action climatique à 6 milliards d'euros d'ici à 2025. Le Japon a déclaré s'engager à allouer 6 500 milliards de yens à l'action climatique pour la période 2021-2025, et, comme annoncé à la vingt-sixième session de la COP, jusqu'à 10 milliards de dollars É.-U. supplémentaires sur cette période en vue de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an d'ici à 2020 et jusqu'en 2025. En outre, la Lituanie avait l'intention d'allouer 8 millions d'euros au financement de l'action climatique, qui était géré dans le cadre de son programme national de lutte contre les changements climatiques pour la période 2022-2025.

19. Certaines Parties ont confirmé le niveau prévu des ressources financières publiques sur une période d'un ou deux ans. Par exemple, les ressources publiques que la Finlande allouait à l'action climatique étaient prévues dans des cadres financiers triennaux glissants, qui comprenaient un cycle budgétaire public annuel approuvé chaque année en décembre, tandis que la Suisse avait l'intention d'allouer 400 millions de francs suisses par an de fonds publics à l'action climatique d'ici à 2024 par l'intermédiaire de mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Sur la base d'évaluations préliminaires, le Fonds italien pour le climat a estimé que l'Italie allouerait 2,6 milliards d'euros à l'action climatique en 2022-2025, dont environ 62 % transiteraient par des circuits bilatéraux et 38 % par des circuits multilatéraux.

20. Comme dans les premières communications biennales, certaines Parties ont donné des informations *ex post* sur les flux financiers annuels dans le domaine de l'action climatique afin d'illustrer la constance ou l'augmentation des ressources allouées. L'Allemagne, par exemple, a indiqué que sa contribution financière à l'action climatique avait augmenté ces dernières années, passant de 471 millions d'euros en 2005 à 5,09 milliards d'euros en 2020 et 8,1 milliards d'euros en 2021, tandis que la Slovaquie avait alloué 97 millions d'euros (équivalant à 0,19 % de son revenu national brut – RNB) à l'aide publique au développement

(APD) en 2021, soit 22 % de plus qu'en 2020. De même, Monaco avait l'intention d'allouer 1,5 million d'euros à l'action climatique en 2023, ce qui équivalait à une augmentation de 19 % par rapport au montant de 2018, et la Tchéquie de débloquer 960 millions de couronnes tchèques par an en 2023-2025, sous réserve de l'approbation annuelle du Parlement. Certaines Parties se sont engagées à consacrer une part de leur budget annuel d'APD au financement de l'action climatique et à augmenter cette part au fil du temps, tandis que la Roumanie et la Slovaquie ont réitéré leur intention d'allouer 0,33 % de leur RNB à l'APD d'ici à 2030, et la Suède celle de consacrer 1 % de son RNB au financement de la coopération pour le développement.

21. De nombreuses Parties ont donné des informations sur l'aide financière apportée ou prévue par domaine thématique : 7 Parties ont donné des informations quantitatives sur l'aide financière à l'atténuation, 14 sur l'aide financière à l'adaptation et 5 sur l'aide financière aux mesures visant à remédier aux pertes et préjudices.

B. Programmes, circuits et instruments

22. De nombreuses Parties ont donné des informations qualitatives et quantitatives sur les programmes soutenus par leurs gouvernements respectifs dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de la contribution aux efforts internationaux visant à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

23. De nombreuses Parties ont déclaré qu'une aide financière bilatérale était fournie aux pays en développement par l'intermédiaire d'organismes de coopération pour le développement et de fonds climatiques bilatéraux dans le cadre des programmes nationaux respectifs. Certaines Parties ont expliqué comment ces programmes nationaux étaient élaborés en collaboration avec les gouvernements nationaux et les partenaires d'exécution au niveau local. Les Parties ont mentionné en particulier : l'appui bilatéral apporté sous la forme d'un programme de subvention de 16 millions d'euros exécuté par l'Agence autrichienne pour le développement ; le programme intitulé « Climate Action for a Resilient Asia » du Royaume-Uni, dont l'objectif était de renforcer la résilience des communautés vulnérables en Asie ; l'allocation par le Canada de 20 millions de dollars canadiens à des projets visant à promouvoir les droits des femmes et les efforts d'adaptation dans les pays en développement, avec la participation d'organisations de femmes.

24. De nombreuses Parties faisaient transiter l'aide financière à l'action climatique, sous forme de contributions ou de ressources affectées, par des circuits multilatéraux tels que les fonds climatiques, les banques multilatérales de développement (BMD), les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les contributions mentionnées avaient été affectées à des secteurs ou domaines en particulier, comme les contributions du Canada d'un montant de 37,5 millions de dollars canadiens au Fonds pour les PMA, destinées à aider les pays vulnérables à élaborer et à exécuter des PNA et des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, et d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens au programme d'investissement des Fonds d'investissement pour le climat, visant à accélérer la transition vers des sources d'énergie autres que le charbon.

25. De nombreuses Parties ont indiqué qu'elles assuraient un financement multilatéral par l'intermédiaire de fonds climatiques, notamment en remplissant leurs engagements dans le cadre de la première reconstitution du FVC, en participant à la deuxième reconstitution du FVC et en versant les contributions récemment annoncées dans le cadre de la huitième reconstitution du FEM. En outre, de nombreuses Parties ont répondu à l'appel mentionné au paragraphe 8 ci-dessus : la Suisse s'est engagée à doubler sa contribution au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), qui passerait de 13 millions de francs suisses pour 2019-2022 à 26 millions de francs suisses pour 2023-2026 ; des Parties comme l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Japon et la Suisse ont fait part de leur volonté de s'acquitter de leur obligation de contribuer aux fonds climatiques pluriannuels (par exemple, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les PMA), afin d'améliorer la prévisibilité du financement de l'adaptation et d'en augmenter le montant.

26. De nombreuses Parties ont souligné qu'elles fournissaient aux pays en développement, en particulier aux PMA et aux petits États insulaires en développement (PEID), une aide financière publique, sous forme de dons, de capital-investissement et de prêts concessionnels, pour soutenir l'adaptation. Certaines Parties ont indiqué qu'elles prévoyaient d'élargir la gamme des instruments utilisés pour répondre aux différents types d'activités et aux besoins des projets. Certaines Parties ont souligné l'importance de recenser des instruments adaptés notamment aux besoins particuliers du pays. Conscientes de l'importance des sources de financement privées, les Parties recourraient à des mécanismes de financement mixte, tels que les prêts consortiaux, les investissements étrangers directs, les garanties et les partenariats public-privé, pour mobiliser l'investissement privé dans l'action climatique (voir également la section III.K ci-dessous).

C. Politiques et priorités

27. De nombreuses Parties ont fait part de leur engagement à intégrer les changements climatiques dans les politiques visant à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux, y compris les objectifs de l'Accord de Paris et les ODD. De nombreuses Parties ont évoqué l'élaboration de nouvelles politiques ou stratégies alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris, ou la mise à jour des politiques ou stratégies existantes. Par exemple, le Ministère du commerce extérieur et de la coopération pour le développement du Royaume des Pays-Bas a mis en place une politique axée sur les compétences nationales (« Doing what the Netherlands is good at »), qui vise à porter la contribution au financement public et privé de l'action climatique de 1,25 milliard d'euros en 2021 à 1,80 milliard d'euros en 2025. De même, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement a élaboré, en collaboration avec les pays partenaires et d'autres partenaires multilatéraux et régionaux, sa stratégie intitulée *Responsibility for Our Planet – Climate and Energy*¹⁴, qui visait à faire progresser l'action dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation ; des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; du développement urbain durable, y compris la mobilité et l'économie circulaire.

28. En outre, certaines Parties ont souligné les efforts déployés pour aligner l'aide fournie sur les besoins et les priorités des pays en développement en vue de favoriser l'appropriation par ces pays, ce qui avait abouti à l'élaboration de programmes nationaux sur mesure en étroite collaboration avec les partenaires nationaux. De nombreuses Parties ont indiqué que les projets bilatéraux étaient choisis en fonction de leur degré d'alignement sur les objectifs en matière de changements climatiques, de leurs effets potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation et de leur cohérence avec les lignes directrices pertinentes de la Convention (voir également la section III.E ci-dessous). Certaines Parties ont souligné leur engagement à aligner leurs projets ou programmes de développement sur les CDN, les PNA et les autres plans d'action nationaux de lutte contre les changements climatiques des pays bénéficiaires.

29. De nombreuses Parties ont recensé les pays ou régions en développement qui étaient prioritaires dans leur aide au financement de l'action climatique. La plupart d'entre elles donnaient la priorité aux PMA et aux PEID, en particulier pour les financements publics sous forme de dons. Par exemple, le Gouvernement britannique avait apporté une aide financière dans le cadre du Programme d'acquisition de capacités et de résilience des petits États insulaires en développement, dans le but de faire face aux tensions résultant des changements climatiques dans ces pays. De nombreuses Parties ont donné des précisions sur la contribution au financement de l'action climatique apportée dans le cadre de la coopération pour le développement. La Suisse, par exemple, a communiqué des informations détaillées sur l'aide apportée aux pays bénéficiaires, conformément à sa stratégie de coopération internationale pour 2021-2024. Quelques Parties ont indiqué qu'elles se concentraient sur des pays situés dans la même région, comme la région du Pacifique pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et la région des Balkans occidentaux pour la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie. Certaines

¹⁴ Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. 2021. *Responsibility for Our Planet – Climate and Energy*. Bonn et Berlin : Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.bmz.de/en/news/publications/97122-97122>.

Parties ont mentionné l'adoption d'une approche personnalisée pour soutenir les pays les plus vulnérables face aux changements climatiques. Quelques Parties ont fait preuve d'une certaine flexibilité dans le choix des programmes de lutte contre les changements climatiques à soutenir au niveau mondial, ce qui permettait de fournir une aide allant au-delà des régions prioritaires recensées.

30. De nombreuses Parties ont indiqué des priorités thématiques et sectorielles et ont rendu compte de l'intensification de l'aide qu'elles apportaient dans le domaine de l'adaptation comme suite à l'appel mentionné au paragraphe 8 ci-dessus, qui visait à parvenir à un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation au-delà des engagements bilatéraux. Certaines Parties s'efforçaient de répartir de manière équilibrée leurs contributions aux fonds climatiques, tandis que d'autres soutenaient à la fois l'atténuation et l'adaptation sans donner la priorité à l'une par rapport à l'autre (voir également la section III.J ci-dessous). Certaines Parties ont communiqué des informations sur l'aide qu'elles prévoyaient d'apporter pour prévenir les pertes et les préjudices, les réduire au minimum et y remédier, de nombreuses Parties considérant l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'énergie et l'environnement, et la foresterie, y compris l'appui à REDD+, comme des secteurs prioritaires pour l'aide au financement de l'action climatique. De nombreuses Parties ont fait part de leur engagement à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et à améliorer l'accès aux énergies renouvelables. Par exemple, les membres du Groupe des Sept réunis au sommet des dirigeants de 2022 s'étaient engagés à mettre en place et à soutenir des partenariats supplémentaires pour une transition énergétique juste en Inde, en Indonésie, au Sénégal et au Viet Nam, qui seraient adaptés aux besoins et aux priorités propres à chaque pays.

31. De nombreuses Parties ont estimé que l'égalité entre les hommes et les femmes revêtait de l'importance dans le financement de l'action climatique dans les circuits bilatéraux et ont donc considéré que le renforcement du rôle des femmes et des filles dans les projets climatiques était une priorité transversale. Certaines Parties ont souligné les efforts déployés pour intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, 81 % environ de la contribution bilatérale suédoise au financement de l'action climatique était considéré comme prenant en compte les questions de genre en 2021, et au moins 80 % des projets bilatéraux du Canada incluaient des considérations d'équité de genre, conformément à la politique d'aide internationale féministe de ce pays. D'autres groupes prioritaires avaient été recensés, notamment les jeunes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées. À titre d'exemple, l'Australie a mis en avant le programme régional de carbone bleu pour le Pacifique (2018-2024), qui soutenait la participation des peuples autochtones en tenant compte de leurs connaissances et de leur expérience dans les activités de protection et de gestion des écosystèmes de carbone bleu. En général, les Parties ont défini les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et la bonne gouvernance comme les principes de base de la coopération pour le développement.

32. Certaines Parties ont souligné qu'elles souhaitaient soutenir des programmes qui facilitaient la mobilisation de ressources privées, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, y compris au moyen d'instruments nouveaux et innovants visant à encourager une croissance verte tirée par le secteur privé. Le programme interentreprises de l'Agence tchèque de développement, le partenariat entre la République tchèque et le PNUD concernant les ODD et le programme d'instruments financiers de la Banque nationale de développement mentionnés par la République tchèque étaient des exemples de partenariats avec le secteur privé visant à mobiliser des ressources privées pour le développement durable (voir également la section III.K ci-dessous). De plus amples informations sur la manière dont l'appui fourni et mobilisé était ciblé de façon à aider les pays en développement dans l'action menée pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris figurent à la section III.M ci-dessous et à l'annexe V.

D. Objectifs et types d'appui

33. La plupart des Parties ont donné des informations sur les efforts déployés pour soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre des CDN et la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. La plupart ont déclaré utiliser les marqueurs de Rio du Comité

d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour catégoriser le type d'appui fourni (à l'adaptation, à l'atténuation ou intersectoriel). Certaines Parties ont déclaré qu'elles s'efforçaient d'allouer de manière équilibrée les fonds destinés à l'atténuation ou à l'adaptation et d'aligner l'appui fourni sur les besoins et les priorités des pays en développement. Certaines Parties ont toutefois admis qu'elles soutenaient davantage l'atténuation que l'adaptation, principalement dans les domaines des énergies renouvelables, des transports et de l'industrie, ainsi que de la gestion et de l'élimination des déchets. De nombreuses Parties ont évoqué l'appui apporté aux activités qui contribuaient à un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques à plus long terme.

34. Certaines Parties ont défini l'agriculture intelligente face au climat, la gestion intégrée des ressources en eau et la prestation de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques comme les principaux domaines prioritaires de l'appui à l'adaptation, et de nombreuses Parties ont souligné leur engagement à soutenir les pays les plus vulnérables face aux changements climatiques, notamment les PMA, les PEID et les États africains, dans l'exécution de leur PNA. L'appui à l'adaptation a également été mentionné dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience. Certaines Parties ont souligné l'aide apportée pour prévenir les pertes et préjudices résultant des effets des changements climatiques, les réduire au minimum et y remédier.

35. Certaines Parties ont souligné que les projets portant sur des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques étaient considérés comme intersectoriels si ces changements étaient également définis comme une priorité intersectorielle par leur gouvernement. De nombreuses Parties ont estimé qu'il existait des interactions entre l'atténuation et l'adaptation qui permettaient d'agir dans l'un et l'autre domaines en même temps et de donner la priorité à des activités qui se complétaient ; quelques-unes ont mis en évidence les solutions fondées sur la nature qui favorisaient la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes en tant que mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces dans les pays en développement. En outre, de nombreuses Parties ont jugé nécessaire que le secteur privé finance l'adaptation. Par exemple, le Royaume des Pays-Bas se concentrait spécifiquement sur la mobilisation de ressources privées pour l'adaptation dans le cadre de programmes nationaux tels que le Fonds néerlandais pour le climat et le développement et le programme intitulé « Mobilising More for Climate ».

36. De nombreuses Parties ont souligné l'importance des technologies climatiques et du renforcement des capacités pour parvenir à un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. De nombreuses Parties ont indiqué que l'appui consacré au transfert de technologies et au renforcement des capacités était intégré dans les projets de financement de l'action climatique en tenant compte des besoins intersectoriels et multisectoriels des pays en développement, et comprenait la création de réseaux d'information, l'amélioration de la formation et la recherche sur les technologies respectueuses du climat et la promotion, la facilitation et le financement du transfert et du déploiement de technologies d'atténuation et d'adaptation respectueuses du climat, ainsi que de l'accès à ces technologies. Les domaines bénéficiant d'un appui au transfert de technologies étaient l'énergie, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Certaines Parties encourageaient l'élaboration de plans d'action technologique faisant suite à l'évaluation des besoins technologiques, tandis que de nombreuses Parties ont mis l'accent sur leurs activités de recherche-développement et de démonstration à l'appui de la mise au point et du transfert de technologies. Par exemple, l'Australie, par l'intermédiaire de son programme Science et technologie pour les partenariats climatiques, mené en partenariat avec l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth et de l'Australian National University, avait débloqué 5,5 millions de dollars australiens (sur 2021-2025) pour mettre en relation des scientifiques australiens de premier plan et des spécialistes du climat avec des partenaires de développement dans la région indo-pacifique. De même, le Royaume-Uni s'était engagé, à hauteur d'un milliard de livres sterling, à soutenir, par l'intermédiaire du Fonds Ayrton établi en 2019, des activités de recherche-développement et de démonstration en rapport avec des technologies et des modèles commerciaux innovants en matière d'énergie propre dans les pays en développement. En outre, les Parties apportaient leur appui au Centre-Réseau des

technologies climatiques, l'organe d'exécution du Mécanisme technologique de la Convention, à titre d'exemple d'activités menées dans le cadre de leur aide à la mise au point et au transfert de technologies climatiques.

37. De nombreuses Parties apportaient un appui bilatéral au renforcement des capacités des pays en développement, sous la forme d'une assistance technique, au cours du cycle d'exécution du projet concerné, en fonction des besoins et du contexte. Par exemple, de nombreuses Parties ont fait référence au Partenariat pour les CDN, qui renforçait la capacité des gouvernements nationaux de formuler et d'exécuter des CDN améliorées. Certaines Parties ont également fait état de l'appui apporté à des organisations multilatérales telles que le FEM, notamment par l'intermédiaire de son Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, qui apportait un appui au renforcement des capacités pour les projets financés (voir également la section III.O ci-dessous).

E. Critères d'évaluation des propositions de projets

38. Les Parties ont présenté les critères couramment utilisés par les entités de financement de l'action climatique pour évaluer les propositions de projets climatiques (voir l'annexe II), qui étaient fixés en consultation avec les pays bénéficiaires et les partenaires dans le cas de circuits bilatéraux, et en conformité avec les critères d'évaluation des projets établis par les institutions multilatérales respectives dans le cas de circuits multilatéraux.

F. Ressources financières nouvelles et complémentaires

39. Comme pour les informations fournies dans les premières communications biennales, de nombreuses Parties ont expliqué comment elles déterminaient que les ressources qu'elles consacraient au financement de l'action climatique étaient nouvelles et complémentaires, tout en constatant l'absence d'une définition commune.

40. Certaines Parties, par exemple l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon et le Royaume des Pays-Bas, définissaient comme nouvelles et complémentaires les ressources financières engagées ou dont le décaissement était approuvé si celles-ci étaient considérées comme telles par rapport aux engagements ou aux décaissements précédemment déclarés, par exemple dans les communications nationales, les rapports biennaux ou d'autres rapports à la Convention. La Nouvelle-Zélande considérait que sur son engagement de 1,3 milliard de dollars néo-zélandais (2022-2025), 800 millions étaient nouveaux et complémentaires parce qu'ils s'ajoutaient aux 500 millions déjà engagés dans le cadre de son budget de coopération internationale pour le développement ; l'intention du Royaume-Uni de doubler sa contribution au financement de l'action climatique en la portant à 11,6 milliards de livres sterling pour la période allant de 2021-2022 à 2025-2026 était considérée comme un engagement supplémentaire par rapport à son engagement antérieur portant sur la période allant de 2016-2017 à 2020-2021.

41. Certaines Parties définissaient les ressources nouvelles et complémentaires comme étant celles qui avaient fait l'objet d'engagements récents, ou qui avaient été allouées ou décaissées pour de nouveaux projets et programmes liés au climat pendant un certain laps de temps. Par exemple, le Canada et la Finlande utilisaient 2009 comme année de référence (lorsque les pays développés parties s'étaient engagés à fournir des ressources financières aux pays en développement dans le cadre de l'Accord de Copenhague) pour définir comme nouvelles et complémentaires les ressources destinées à l'action climatique.

42. En outre, certaines Parties considéraient que les ressources fournies dans le cadre de l'APD étaient nouvelles et complémentaires. Le Luxembourg et la Suède, par exemple, avaient décidé que l'aide financière était nouvelle et complémentaire si celle-ci s'ajoutait à leurs engagements en matière d'APD ou les dépassait, tandis que le Portugal disposait d'un guichet spécial dans le cadre de son fonds environnemental national pour appuyer les projets d'APD liés au climat et à l'environnement et considérait donc que les ressources provenant de ce mécanisme étaient nouvelles et complémentaires.

G. Situation et contraintes propres aux pays qui présentent un intérêt pour la communication de renseignements *ex ante* sur le financement de l'action climatique

43. De nombreuses Parties ont exposé ou rappelé les difficultés et les limites rencontrées dans la communication d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique sur des périodes pluriannuelles, 22 d'entre elles signalant que les exigences budgétaires et parlementaires relatives à l'allocation et à l'approbation des décaissements de ressources publiques restaient un obstacle majeur à la communication d'informations *ex ante*.

44. Certaines Parties se sont efforcées d'améliorer la prévisibilité du financement de l'action climatique en élaborant des programmes de financement pluriannuels, même si les tranches annuelles engagées devaient encore être approuvées par le Parlement avant d'être déboursées. Par exemple, le cadre de dépenses à moyen terme de l'Autriche fixait des plafonds de dépenses juridiquement contraignants quatre ans à l'avance sur une base glissante, l'Italie élaborait chaque année un budget prévisionnel triennal, qui était communiqué à la comptabilité publique générale, la Nouvelle-Zélande établissait des engagements financiers pluriannuels et des prévisions indicatives, et l'apport par la Suisse d'une aide financière en faveur du climat était régi par des crédits-cadres quadriennaux pour la coopération internationale. L'Irlande avait également mis en place des accords pluriannuels qui faisaient l'objet d'une approbation budgétaire annuelle, car le RNB irlandais affichait une certaine fragilité en raison de facteurs externes.

45. Certaines Parties ont indiqué que les calendriers de versement étaient susceptibles de changer en raison, par exemple, de l'évolution des besoins et des priorités des pays bénéficiaires, des difficultés socioéconomiques (par exemple, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 et la guerre en Ukraine) ou de retards dans l'exécution des activités de projet convenues. D'autres difficultés rencontrées dans la communication d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique portaient notamment sur la part des contributions de base d'une Partie aux banques multilatérales de développement qui était consacrée au climat, étant donné que les informations *ex ante* sur les parts imputées n'étaient pas disponibles.

H. Méthodes et hypothèses utilisées pour les prévisions

46. Les Parties ont communiqué des informations *ex ante* sur les niveaux prévus de financement public de l'action climatique en utilisant diverses méthodes. Par exemple, l'Allemagne a présenté des scénarios pluriannuels envisageant la manière dont les fonds publics seraient alloués et prélevés sur le budget de l'État pour les programmes liés à l'action climatique, afin d'atteindre les objectifs élevés de financement de l'action climatique qu'elle s'était fixés.

47. Certaines Parties ont fourni des informations *ex post* retraçant l'historique du financement de l'action climatique afin de démontrer leur engagement de maintenir ou d'accroître leur aide financière. De nombreuses Parties ont indiqué de quelle manière elles utilisaient les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE pour élaborer des informations *ex post* précises sur le financement de l'action climatique fourni par des circuits bilatéraux.

48. Le Royaume des Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande ont appliqué leurs propres classifications pour quantifier les dépenses relatives au climat dans le cadre de projets d'APD en raison de l'impossibilité d'utiliser les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE pour quantifier le financement d'activités relatives au climat qui avaient des retombées positives sur le développement. Le Canada et Monaco ont souligné que le financement de l'action climatique déclaré ne prenait en compte que les dépenses consacrées aux activités ayant le climat comme objectif principal.

49. Pour tenir compte du financement de l'action climatique assuré par les circuits multilatéraux, certaines Parties (comme la Grèce, l'Irlande et le Royaume des Pays-Bas) utilisaient le ratio établi par le CAD de l'OCDE pour estimer leurs contributions aux BMD et calculer le pourcentage de leurs contributions de base consacré spécifiquement à l'action climatique. Comme certaines organisations multilatérales n'étaient pas prises en compte dans

ce pourcentage consacré spécifiquement au climat, le Royaume des Pays-Bas fixait lui-même la part qu'il consacrerait au climat en consultation avec les organisations concernées. Le Royaume-Uni n'avait pas inclus les contributions de base aux BMD dans le financement de l'action climatique qu'il avait déclaré.

50. Certaines Parties ont expliqué de quelle manière elles calculaient le niveau de financement privé de l'action climatique mobilisé au moyen d'interventions publiques : le Royaume des Pays-Bas, par exemple, utilisait les méthodes du CAD de l'OCDE. Certaines Parties ont fait part des efforts qu'elles déployaient pour développer des méthodes à même de rendre compte des fonds publics mobilisés par les circuits multilatéraux.

I. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

51. La plupart des Parties ont fait état des difficultés et des obstacles ayant trait à la mobilisation et à la mise à disposition de ressources pour l'action climatique et ont fait part des enseignements tirés à cet égard. Les difficultés et les obstacles recensés concernaient, entre autres, les points suivants :

- a) Les différents cycles de planification existant dans divers pays développés pour le choix des priorités programmatiques et des pays bénéficiaires ;
- b) Les obstacles linguistiques, les spécificités locales et les conditions politiques et économiques instables, qui faisaient évoluer les priorités des pays bénéficiaires ;
- c) La vulnérabilité de la dette, les risques de change, les capacités techniques variables des partenaires d'exécution et les lacunes des cadres réglementaires susceptibles de limiter les investissements du secteur privé, en particulier dans les pays perçus comme présentant un risque élevé, tels que les PMA et les PEID ;
- d) Les capacités limitées des bailleurs de fonds en matière de gestion financière¹⁵ ;
- e) Le manque de données de qualité, susceptible de nuire à la conception et à l'évaluation efficaces des effets de l'aide liée au climat¹⁶.

52. La plupart des Parties ont souligné leur engagement à éviter ou à surmonter les difficultés et les obstacles recensés en tenant compte des enseignements tirés. Par exemple, le Canada avait entrepris un processus d'évaluation avec les parties prenantes pour recenser les enseignements tirés de son engagement antérieur de 2,65 milliards de dollars canadiens et en tenir compte pour déterminer le montant de son nouvel engagement en matière de financement de l'action climatique, tandis que la Slovénie procédait à des évaluations annuelles de ses ressources consacrées à l'action climatique en fonction des principes, des critères et des normes adoptés sur la base de ceux mis au point par le CAD de l'OCDE.

53. Parmi les enseignements tirés par les Parties, on peut citer le rôle important joué par :

- a) **La collaboration avec les sources de financement de l'action climatique et les pays bénéficiaires pour améliorer l'accès à ces fonds.** Conscient des difficultés rencontrées par les pays en développement pour accéder au financement de l'action climatique, le Royaume-Uni a lancé son équipe spéciale chargée de la question de l'accès au financement de l'action climatique lors de la vingt-sixième session de la COP ; a annoncé son intention de créer un nouveau centre d'action mondial dans ce domaine à la vingt-septième session de la COP, afin de rassembler des idées et d'amplifier les initiatives visant à améliorer l'accès au financement de l'action climatique au moyen de divers circuits ; a été à l'origine de l'Initiative Action pour l'adaptation et la résilience des PMA, qui collaborait étroitement avec sept PMA pour transformer la manière dont le financement de

¹⁵ Par exemple, Malte, petit pays aux capacités administratives limitées, préfère financer l'action climatique principalement par l'intermédiaire de fonds multilatéraux afin de réduire les coûts administratifs.

¹⁶ Les Parties ont fait état d'initiatives visant à faciliter la collecte, le stockage et le partage des données, telles que le Pacific Data Hub soutenu par la Nouvelle-Zélande, qui contribuaient à garantir que les décisions en matière de politique, de programmation et d'investissement s'appuyaient sur des données solides.

l'action climatique était accessible, géré et ciblé, l'objectif étant qu'au moins 70 % des fonds soutienne l'action menée au niveau local d'ici à 2030 ;

b) **La coopération au renforcement de la coordination avec les pays en développement aux niveaux international, national et infranational, y compris entre les gouvernements locaux, le secteur privé et la société civile**, afin d'accroître l'efficacité du financement de l'action climatique, le renforcement de la coordination entre les différents coordonnateurs et les autorités et entités nationales désignées étant essentiel pour rendre plus cohérentes la planification et de la mise en œuvre des politiques et garantir l'appropriation par les pays. Les partenariats qui fonctionnaient aux niveaux mondial et régional (par exemple, le Partenariat pour la résilience du Pacifique) soutenaient la réalisation de projets, la mise en réseau, la transposition et le développement éclairé et servaient de cadre à une meilleure coordination, même s'il restait des difficultés à surmonter pour éviter les chevauchements et les doubles emplois avec d'autres initiatives ;

c) **La présence effective dans les pays partenaires et les approches programmatiques à long terme**, afin de faciliter l'exploitation des enseignements et l'adaptation des interventions en conséquence, contribuant ainsi à la durabilité des projets d'adaptation et d'atténuation mis en œuvre ;

d) **Un environnement favorable efficace dans les pays bénéficiaires**, qui était essentiel à l'accroissement de la mobilisation et de la mise à disposition de ressources privées pour le climat, y compris le développement de systèmes juridiques qui favorisaient l'exécution des contrats ; les pratiques de bonne gouvernance ; la mise en œuvre de politiques budgétaires fortes ; l'appui à des institutions solides et responsables. Il était utile de comprendre et de gérer les risques d'investissement pour surmonter les obstacles et saisir les possibilités qui avaient trait à la participation du secteur privé ;

e) **Le suivi, la mesure et l'évaluation des effets du financement de l'action climatique**, ce qui pouvait contribuer à renforcer son efficacité, même si le suivi du financement de l'adaptation restait un problème pour certaines Parties en raison des difficultés à classer les activités de résilience financées au titre de l'APD dans la catégorie de l'adaptation, tout comme la mesure et l'évaluation des effets du financement de l'adaptation, notamment en raison d'un manque de méthodes, de données et de niveaux de référence normalisés au niveau international et de difficultés à quantifier l'efficacité des mesures d'adaptation.

J. Parvenir à un équilibre entre le financement de l'adaptation et le financement de l'atténuation

54. La plupart des Parties ont jugé nécessaire de parvenir à un équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation. Si nombre d'entre elles ont fait part de leur volonté d'améliorer cet équilibre, quelques-unes ont indiqué que l'aide apportée était fondée sur les demandes formulées et était donc allouée en fonction des besoins des pays bénéficiaires.

55. Comme suite à l'appel évoqué au paragraphe 8 ci-dessus, de nombreuses Parties ont indiqué qu'elles s'efforçaient d'augmenter le montant du financement de l'adaptation sous forme de dons. Par exemple, environ 70 % de l'aide bilatérale et régionale de l'Australie était axée sur l'adaptation et la résilience, ce qui illustre les besoins de la région du Pacifique. De même, la Suisse fournissait davantage d'aide bilatérale en équivalent-dons pour les activités d'adaptation que pour les activités d'atténuation.

56. Certaines Parties ont fait part de leur engagement à accroître le financement de l'adaptation, notamment par des plans et des mesures des pouvoirs publics visant à établir un équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation. Par exemple, les États-Unis avaient lancé un plan d'urgence présidentiel pour l'adaptation et la résilience afin d'accélérer le financement de l'adaptation en renforçant la collaboration avec les fonds multilatéraux, en accroissant la capacité des pays partenaires à accéder au financement de l'adaptation, en développant des investissements financables, en mobilisant des capitaux privés et en soutenant le développement de stratégies de financement des risques climatiques.

De même, l'Espagne avait créé un centre national de l'adaptation afin d'atteindre et de maintenir un équilibre sur le plan du financement des activités d'atténuation, d'adaptation et de gouvernance climatique en fonction des capacités disponibles et des besoins des pays en développement et des parties prenantes. Quelques Parties ont toutefois fait part de l'absence de politique globale favorisant un tel équilibre dans leur aide bilatérale.

57. Certaines Parties ont fait état d'une augmentation de leurs contributions au Fonds pour l'adaptation. En outre, certaines Parties ont fait part de leurs contributions au FVC, dont l'objectif était d'assurer une répartition équilibrée du financement de l'action climatique entre l'atténuation et l'adaptation. En outre, certaines Parties se sont engagées à soutenir le Fonds pour les PMA afin d'accroître l'aide à l'adaptation.

K. Mobiliser des financements supplémentaires de l'action climatique auprès d'un large éventail de sources

58. Certaines Parties étaient conscientes que pour répondre efficacement aux besoins et aux priorités des pays en développement, il fallait disposer de plusieurs milliers de milliards de dollars É.-U. Dans ce contexte, elles coopéraient avec les pays en développement pour réduire les obstacles à l'investissement, notamment en renforçant les capacités et en créant un environnement susceptible d'attirer des investissements du secteur privé, y compris d'en mobiliser grâce à des interventions publiques. À cet égard, de nombreuses Parties collaboraient avec des organismes de coopération pour le développement, des organisations non gouvernementales, des BMD et les ministères compétents pour coordonner les politiques et les mesures visant à accroître les investissements du secteur privé (voir l'annexe III).

59. Certaines Parties ont annoncé le montant du financement privé de l'action climatique qu'elles avaient l'ambition de mobiliser ou qu'elles avaient mobilisé au moyen d'interventions publiques. Par exemple, le Royaume des Pays-Bas avait mobilisé 619 millions d'euros de ressources privées pour le climat au moyen d'interventions publiques en 2021, tandis que la Suisse avait mobilisé environ 106 millions de dollars É.-U. pour financer l'action climatique sous forme de contributions à des organisations multilatérales et 180 millions de dollars pour cofinancer son aide bilatérale en 2022, et prévoyait de continuer à augmenter la part des fonds privés pour le climat en 2023-2024. En outre, le Japon a fait savoir qu'il avait mobilisé 1,6 milliard de dollars É.-U. de fonds privés en 2020. La Belgique prévoyait d'investir, par l'intermédiaire de la Société belge d'investissement pour les pays en développement, au moins 150 millions d'euros dans 15 projets d'énergie renouvelable d'ici à 2023. Le Canada a indiqué qu'il avait versé 5 millions de dollars canadiens au programme de l'OCDE sur le financement des énergies propres et la mobilisation des investissements pour renforcer les conditions nationales permettant d'attirer et de mobiliser les financements et les investissements du secteur privé dans les pays émergents. La Finlande, par l'intermédiaire de Finnfund, avait l'intention d'investir 1 milliard d'euros dans des projets liés au climat et à l'énergie d'ici à 2030. Le groupe de l'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale avaient lancé l'initiative Solar Risk Mitigation, destinée à faciliter la mise en œuvre de projets privés d'énergie solaire dans les pays émergents et les pays en développement et à mobiliser jusqu'à 500 millions de dollars auprès d'institutions financières publiques et d'acteurs privés.

60. Certaines Parties ont souligné le rôle des BMD dans l'accroissement du volume des fonds privés, notamment en utilisant les prêts concessionnels pour prouver la viabilité commerciale des projets liés au climat et en appliquant des approches innovantes. Quelques Parties ont mis en avant les possibilités d'accroître à grande échelle le financement privé qu'offraient le FVC et son dispositif destiné au secteur privé, soulignant leur engagement à soutenir la mobilisation par le FVC de capitaux du secteur privé, y compris au moyen d'innovations financières. En outre, Monaco a souligné sa participation au mécanisme pour un développement propre, qui contribuait à mobiliser les ressources du secteur privé dans les pays en développement.

61. Les Parties ont évoqué divers programmes et initiatives visant à aider les pays en développement à mobiliser des ressources privées accrues, notamment à apporter une aide à l'élaboration de politiques et de plans pour le climat, à rendre les conditions plus favorables,

à créer des fonds spécialisés, à élaborer des propositions de projets prêts à faire l'objet d'investissements, à promouvoir des instruments d'atténuation des risques, à faire participer le secteur privé à l'adaptation et à promouvoir des technologies climatiques commercialement viables (voir l'annexe IV).

62. Certaines Parties envisageaient d'étendre leur suivi des flux financiers dans le domaine de l'action climatique pour couvrir les fonds privés mobilisés au moyen d'interventions publiques.

L. Répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement

63. Soulignant les principes d'efficacité, d'efficience, d'appropriation par les pays, de partenariats inclusifs, de transparence et de responsabilité, la plupart des Parties ont insisté sur le fait que l'aide était fournie aux pays en développement en fonction des besoins et des priorités recensés et qu'elle était donc fondée sur les demandes formulées. Nombre de Parties étaient conscientes que l'appropriation par les pays était essentielle pour garantir la viabilité à long terme des initiatives liées au climat.

64. De nombreuses Parties ont indiqué que l'aide bilatérale était fournie après consultation des pays bénéficiaires, notamment des gouvernements nationaux et infranationaux, des autorités locales, de la société civile, des partenaires d'exécution et des représentants des programmes nationaux, afin de garantir l'alignement sur les stratégies ou plans d'action nationaux de développement, ainsi que sur les CDN, et donc sur les besoins et les priorités recensés. Certaines Parties ont indiqué que les critères d'évaluation des propositions de projets bilatéraux comprenaient l'évaluation de la situation et des besoins du pays bénéficiaire potentiel en vue de garantir un tel alignement, tandis que d'autres ont déclaré qu'une attention particulière était accordée aux besoins des pays les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques, en particulier les PMA et les PEID, par exemple en soutenant l'Initiative Action pour l'adaptation et la résilience des PMA.

65. De nombreuses Parties ont souligné qu'elles aidaient les fonds multilatéraux tels que le FVC et le FEM, qui s'efforçaient d'aligner leurs portefeuilles sur les CDN, les communications nationales, les PNA et les stratégies à long terme de développement à faibles émissions des pays en développement. Le FVC et le FEM ont mis en place des processus pour s'assurer que les ressources allouées répondaient effectivement aux besoins des pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation.

66. De nombreuses Parties ont annoncé ou réitéré leur engagement à aider les pays en développement à répondre aux besoins et priorités recensés. D'une manière générale, les Parties ont indiqué qu'elles étaient déterminées à soutenir la mise en œuvre des CDN et donc le Partenariat pour les CDN. Quelques Parties ont déclaré que le premier rapport du Comité permanent du financement sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris¹⁷ pourrait éclairer les projets qu'elles comptaient aider, selon qu'il convenait.

¹⁷ Comité permanent du financement. 2021. *First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/determination-of-the-needs-of-developing-country-parties/first-report-on-the-determination-of-the-needs-of-developing-country-parties-related-to-implementing>.

M. Aider les pays en développement à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, notamment en s'efforçant de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques

67. De nombreuses Parties ont souligné l'importance d'intégrer l'action climatique dans les processus de développement pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en soulignant leur engagement à donner la priorité aux changements climatiques dans leurs activités et opérations et donc à soutenir la mise en œuvre des plans et politiques climatiques nationaux dans les pays bénéficiaires. Certaines Parties ont souligné les efforts déployés pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris au moyen d'initiatives telles que le Partenariat pour les CDN, le Réseau mondial pour les PNA et le Partenariat mondial pour la résilience. Certaines Parties ont donné des précisions sur l'aide bilatérale apportée aux pays bénéficiaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des CDN et des stratégies à long terme de développement à faibles émissions. Certaines Parties ont souligné leurs engagements envers des fonds multilatéraux tels que le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le Fonds pour les PMA, et des organismes des Nations Unies dans le but d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des politiques d'action climatique, telles que celles indiquées dans les CDN, les PNA et les communications relatives à l'adaptation.

68. De nombreuses Parties ont indiqué que les flux financiers, tant au niveau national qu'international, étaient essentiels pour parvenir à un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques et donc atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, tout en étant conscientes de la nécessité d'une transformation, d'une réorientation des marchés financiers, notamment de l'élaboration de mesures réglementaires, et de la formulation de politiques budgétaires sensibles au climat pour rendre les flux financiers cohérents avec un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. Les Parties ont rendu compte des plans d'action publics visant à aider les pays en développement à appliquer le paragraphe 1 c) l'article 2 de l'Accord de Paris et ont déclaré qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts à cet égard. Par exemple, l'initiative de financement de l'électrification, financée par l'UE et gérée par l'Association des institutions européennes de financement du développement, avait pour objectif de garantir un accès fiable et abordable à l'énergie propre dans les pays en développement. De même, la Norvège s'était engagée à verser 80 millions de dollars au Fonds pour les actifs carbone porteurs de transformations afin d'aider les pays à relever leur niveau d'ambition par la mise en œuvre de politiques et de programmes, à l'échelle de l'économie ou d'un secteur, qui créaient les conditions nécessaires pour faciliter l'investissement du secteur privé dans des solutions à faibles émissions.

69. Certaines Parties s'engageaient à aider les pays partenaires à élaborer des cadres de financement durable, des taxonomies et des projets finançables, en nouant des liens aux niveaux local, régional et mondial. Par exemple, la stratégie allemande de financement durable a été adoptée en 2021 afin, notamment, de promouvoir le financement durable dans les pays en développement grâce à la coopération pour le développement. De même, la Facilité 2050 de l'AFD, soutenue par la France, donnait la priorité aux projets d'investissement des secteurs public et privé qui avaient trait à la transformation économique, à la décarbonisation à long terme et au renforcement de la résilience. De nombreuses Parties ont souligné leur participation à des initiatives qui aidaient les pays en développement à rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques, comme la Coalition des ministres des finances pour l'action climatique, qui aidait les pays en développement à mettre en œuvre l'action climatique en facilitant le partage des meilleures pratiques et de l'expérience et en lançant des travaux analytiques afin de soutenir une action politique fondée sur des données probantes et d'un bon rapport coût-efficacité.

70. Certaines Parties ont souligné qu'elles souhaitaient participer aux ateliers de 2023 organisés dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh¹⁸, afin de mieux comprendre le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 dudit Accord. De plus amples informations sur l'aide apportée aux pays en développement pour rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques sont disponibles à l'annexe V.

N. Prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans l'aide au développement

71. Étant conscientes des liens et des avantages mutuels des changements climatiques et du développement durable, la plupart des Parties continuaient d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans la conception et le suivi des activités de développement international. Certaines Parties ont indiqué qu'elles intensifiaient leurs efforts d'intégration de ces considérations dans les travaux des ministères et des organismes de développement, ainsi que dans les différents secteurs.

72. Certaines Parties avaient élaboré des lignes directrices et des outils à l'intention des organismes de développement afin que ceux-ci intègrent les questions relatives aux changements climatiques dans leur gestion et dans leurs activités. Par exemple, les projets financés par le groupe de l'AFD utilisaient une matrice pour s'assurer de leur cohérence avec un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. La Suisse avait mis au point les Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe afin d'intégrer les considérations climatiques dans la conception et le suivi des activités de coopération pour le développement. La Finlande avait intégré les objectifs de l'Accord de Paris dans sa politique de développement, la résilience et le développement à faibles émissions constituant des objectifs transversaux de celle-ci.

73. Certaines Parties ont indiqué que les considérations relatives aux changements climatiques étaient intégrées dans les travaux des institutions internationales de développement. Par exemple, la France et les États-Unis (ces derniers par l'intermédiaire de du département du Trésor), en tant qu'actionnaires d'institutions internationales de financement du développement, soutenaient activement l'intégration des considérations climatiques dans tous les travaux relatifs au financement du développement afin d'assurer la cohérence des flux de financement du développement et des objectifs de l'Accord de Paris, notamment en appelant les BMD à élaborer des plans visant à accroître le financement de l'action climatique, notamment de l'adaptation.

74. Certaines Parties ont donné des informations sur les mesures prises pour prendre en compte les changements climatiques dans l'apport d'APD, notamment en intégrant les risques climatiques dans la conception des projets d'APD ; en veillant à ce que les programmes de coopération pour le développement n'aillent pas à l'encontre des besoins et des priorités des pays bénéficiaires recensés dans les CDN et les PNA ; en accroissant les retombées positives pour le climat des projets d'aide au développement qui n'avaient pas pour objectif principal l'atténuation ou l'adaptation ; en renforçant les effets des activités liées au climat.

75. Notant que les accords internationaux tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba établissaient un lien entre les efforts de développement, l'aide humanitaire, les mesures d'atténuation et d'adaptation et la réduction des risques de catastrophe, certaines Parties ont fait état d'initiatives qu'elles soutenaient financièrement et qui visaient à atteindre les objectifs de ces accords. Parmi ces initiatives figuraient l'action climatique pour une Asie résiliente soutenue par le Royaume-Uni, les initiatives régionales d'assurance contre les risques de catastrophe et le Bouclier mondial contre les risques climatiques.

¹⁸ Voir décision 1/CMA.4, par. 68.

O. Comment l'appui à fournir aux pays en développement peut renforcer leurs capacités

76. De nombreuses Parties étaient conscientes qu'il importait de renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements et des institutions des pays en développement et de la durabilité de l'aide au financement de l'action climatique ; à ce titre, le renforcement des capacités faisait partie intégrante de l'aide apportée aux pays en développement dans le domaine du climat.

77. Les Parties ont souligné que l'appui au renforcement des capacités des pays en développement revêtait plusieurs formes :

a) **Programmes ou projets bilatéraux de renforcement des capacités ayant un objectif lié au climat**, tels que la Facilité 2050 de l'AFD, qui allouait les fonds nécessaires, et la Suisse, qui élaborait des cadres réglementaires pour encourager les investissements du secteur privé afin d'accroître les possibilités d'atténuation et de réduire les risques climatiques ;

b) **Programmes comportant des éléments de renforcement des capacités dans les institutions multilatérales et les programmes multilatéraux spécifiquement ou sensiblement axés sur le renforcement des capacités**, tels que l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, financée par plusieurs pays.

78. De nombreuses Parties ont souligné que l'appui au renforcement des capacités était piloté par les pays et visait à répondre aux besoins et aux priorités recensés par les pays partenaires. De nombreuses Parties ont déclaré que le fait d'avoir des gouvernements ou des organisations nationales ou locales comme partenaires d'exécution rendait plus efficaces les activités de renforcement des capacités. De nombreuses Parties ont souligné que l'appui au renforcement des capacités était assuré aux niveaux individuel, institutionnel et systémique.

79. Parmi les activités de renforcement des capacités mentionnées par les Parties figuraient : l'accroissement des capacités des gouvernements nationaux et locaux, des scientifiques et des communautés de mener une action climatique dans le cadre de projets soutenus ; l'organisation de séances de formation, d'ateliers, de séminaires et d'initiatives de sensibilisation au niveau individuel ; l'apport d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des politiques climatiques des pays partenaires et de leur capacité institutionnelle à concevoir, mettre en œuvre et exploiter des stratégies de développement intelligentes sur le plan climatique ; l'amélioration de l'accès des pays et des communautés les plus vulnérables au financement de l'action climatique. Certaines Parties ont déclaré leur intention de continuer à collaborer avec les parties prenantes afin de cerner les mesures à prendre pour améliorer l'accès aux financements publics et privés de l'atténuation et de l'adaptation, et certaines ont indiqué qu'elles envisageaient des moyens de renforcer la capacité des femmes et des filles, des communautés rurales et autres, des enseignants, des banques et des acteurs financiers à participer à l'action climatique, entre autres acteurs.

Annexe I

Niveaux prévus de financement public de l'action climatique à destination des pays en développement, annoncés dans les deuxièmes communications biennales

[Anglais seulement]

Table 1

Overview of total public climate finance reported in the submissions included in the second biennial communications

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amountAnnual/cumulative</i>
Increase by AUD 500 billion from 2022 to 2025	Australia	2022	2025	The climate finance commitment includes AUD 470,000 for South-East Asia and AUD 80,000 for GEF-8	Ex ante	AUD	2 000 000 000Cumulative
Intention to increase financial support	Austria	2020	2025	Ministry of Climate Action, Environment, Energy, Mobility, Innovation and Technology provides project-specific bilateral funding of EUR 5 million annually	Ex ante	EUR	5 000 000Annual
Increase from 2022 to at least EUR 135 million per year	Belgium	2022	NA	Indicative climate-specific support	Ex ante	EUR	135 000 000Annual
Twofold increase, from CAD 2.65 billion (2015–2020) to 5.3 billion (2021–2025)	Canada	2021	2025	Of the overall climate finance commitment, 40 per cent (CAD 2.12 billion) is for adaptation and 20 per cent (CAD 1.06 billion) is for nature-based solutions and biodiversity	Ex ante	CAD	5 300 000 000Cumulative
New	Croatia	–	2025	Planned amount to support climate change mitigation and adaptation activities in neighbouring countries until 2025	Ex ante	EUR	2 900 000Annual
Decrease from CZK 1.1 billion per year in 2021–2023	Czechia	2023	2025	Through Czech development cooperation approved for 2023, with roughly equal allocations envisaged for 2024 and 2025	Ex ante	CZK	960 000 000Annual
Increase from DKK 2.4 billion to 4 billion annually	Denmark	2023	–	Annual contributions, of which DKK 1 million will be grant-based support and DKK 2.4 million will be for adaptation	Ex ante	DKK	4 000 000 000Annual

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amount</i>	<i>Annual/cumulative</i>
Increase from EUR 1 million annually for 2015–2020	Estonia	2021	2025	International cooperation for climate policy, including aid for developing countries through contributions to bilateral projects, multilateral organizations and regional funds	Ex ante	EUR	1 500 000 000	Annual
Increase from EUR 29.5 billion for climate-related activities	European Commission	2021	2027	Total EU external action has been allocated as EUR 110.6 billion, of which 30 per cent (EUR 33.2 billion) will be dedicated to climate-related activities	Ex ante	EUR	33 180 000 000	Cumulative
Increase from EUR 500 million (2020–2023) to EUR 200 million annually	Finland	2022	2026	Through public international climate finance	Ex ante	EUR	200 000 000	Annual
Increase from EUR 5 billion to 6 billion	France	2021	2025	Of the overall commitment, one third will be for adaptation	Ex ante	EUR	6 000 000 000	Annual
Increase from EUR 4 billion by 2020 to 6 billion by 2025	Germany	–	2025	Overall commitment	Ex ante	EUR	6 000 000 000	Annual
–	Greece	2021	2021	Provision of climate finance in 2021	Ex post	USD	9 800 000	Annual
Twofold increase, from HUF 1.8 billion (2019–2021) to 3.6 billion	Hungary	2019	2023	Climate change projects funded through the Western Balkans Green Center	Ex ante	HUF	3 600 000 000	Cumulative
Increase from EUR 80 million to 225 million annually	Ireland	–	2025	Annual target for international climate finance by 2025	Ex ante	EUR	225 000 000	Annual
Increase	Italy	2021	2025	Public climate finance contribution from the Italian Ministry of Economy and Finance	Ex ante	EUR	902 000 000	Annual
		2021	2025	Public climate finance contribution from the Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation and the Italian Agency for Development Cooperation (EUR 637 million through multilateral channels and EUR 656 million through bilateral channels)	Ex ante	EUR	735 000 000	Annual
		2022	2026	Public climate finance contribution through the Italian Climate Fund, under the responsibility of the Ministry of Ecological Transition	Ex ante	EUR	840 000 000	Annual

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amountAnnual/cumulative</i>
Increase	Japan	2021	2025	Commitment made by the Japanese Prime Minister at the 47 th Group of Seven summit	Ex ante	JPY	6 500 000 000 000Cumulative
		2021	2025	Additional commitment to the JPY 6.5 trillion commitment made at COP 26 to fill the financial gap in the USD 100 billion goal, of which JPY 1.6 trillion will be to double adaptation funding	Ex ante	USD	10 000 000 000Cumulative
Increase	Kingdom of the Netherlands	–	2025	Increase provision of climate finance to EUR 1.8 billion in 2025	Ex ante	EUR	1 800 000 000Annual
Increase from EUR 1.6 million annually to EUR 2 million annually	Lithuania	2022	2025	Climate Change Programme	Ex ante	EUR	8 000 000Cumulative
Increase from EUR 120 million (2014–2020) to EUR 220 million	Luxembourg	2021	2025	International climate finance contribution to be disbursed as: EUR 24 million (2021); EUR 45.5 million (2022), EUR 52 million (2023), 52.5 million (2024) and 56 million (2025)	Ex ante	EUR	220 000 000Cumulative
Increase from NZD 300 million (2019– 2022) to 1.3 billion	New Zealand	2022	2025	Overall commitment, of which NZD 561.3 million is for specific projects, NZD 533.9 million is for projects in the design phase and NZD 228.5 million is for projects in the pipeline	Ex ante	NZD	1 300 000 000Cumulative
Twofold increase, from NOK 7 billion in 2020 to 14 billion by 2026	Norway	–	2026	Overall climate finance commitment that includes the tripling of adaptation finance	Ex ante	NOK	14 000 000 000Cumulative
-	Poland	2020	2021	Of the climate-related assistance in 2020–2021 (grant equivalent value), EUR 12.3 million was provided through multilateral channels and EUR 14.4 million through bilateral channels	Ex post	EUR	26 730 000Cumulative
Twofold increase	Portugal	–	2030	Pledge to allocate a total of EUR 35 million by 2030 to finance climate action in recipient countries, in particular in Portuguese-speaking African countries	Ex ante	EUR	35 000 000Cumulative

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amountAnnual/cumulative</i>
-	Romania	2020	2020	ODA for 2020	Ex post	EUR	1 200 000Cumulative
-	Slovakia	2020	2020	ODA for 2020, of which EUR 33.28 million was provided through bilateral channels and EUR 101.62 million through multilateral channels	Ex post	EUR	134 900 000Cumulative
		2021	2021	ODA for 2021, of which EUR 30.85 million was provided through bilateral channels and EUR 98.96 million through multilateral channels	Ex post	EUR	129 810 000Cumulative
New	Slovenia	–	2025	Estimated increase in financial contributions by 2025	Ex ante	EUR	6 000 000Annual
Increase from EUR 900 million by 2020	Spain	2021	2025	Intended increase in climate finance of 50 per cent, reaching EUR 1.35 billion per year in 2025	Ex ante	EUR	1 350 000 000Annual
Increase from SEK 6.5 billion to 8 billion	Sweden	2022	2026	Development cooperation in the areas of environment, climate and biodiversity	Ex ante	SEK	8 000 000 000Cumulative
Ongoing	Switzerland	–	2024	Annual budget for international cooperation target of CHF 400 million by 2024	Ex ante	USD	426 000 000Annual
Ongoing	United Kingdom	2021–2022	2025–2026	Delivering on doubling international climate finance, of which GBP 1.5 billion is for adaptation	Ex ante	GBP	11 600 000 000Cumulative
Ongoing	United States	–	2024	Working with Congress to quadruple international public climate finance to over USD 11 billion per year, including a sixfold increase in adaptation finance to over USD 3 billion per year	Ex ante	USD	11 000 000 000Annual

Table 2

Overview of public climate finance reported in the submissions included in the second biennial communications, by Fund

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amountAnnual/cumulative</i>
AF							
New	Canada	2022	2026	Contribution to the AF	Ex ante	CAD	10 000 000Cumulative
New	EU	2021	2021	Contribution to the AF	Ex post	USD	249 000 000Cumulative
New	Germany	2021	–	Contribution to the AF	Ex post	EUR	50 000 000Cumulative
Ongoing	Japan	2023	2023	Additional contribution to the AF	Ex ante	USD	6 000 000Cumulative
New	Norway	2021	2024	Contribution to the AF	Ex ante	NOK	300 000 000Cumulative
Increase from EUR 1.12 million in 2020	Spain	2022	2022	Contribution to the AF	Ex ante	EUR	30 000 000Annual
Increase from SEK 1 billion announced in the submission included in the first biennial communication (2019–2022)	Sweden	2019	2022	Combined contribution to the AF and the LDCF	Ex post	SEK	1 400 000 000Cumulative
New	United Kingdom	–	–	Contribution to the AF	Ex ante	GBP	356 000 000Cumulative
Twofold increase from USD 50 million in 2021	United States	2022	–	Contribution to the AF	Ex ante	USD	100 000 000Cumulative
GEF							
Increase from AUD 76.67 million (2018–2022) to 80 million	Australia	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	AUD	80 000 000Cumulative
Ongoing	Austria	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	58 760 000Cumulative
New	Belgium	–	–	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	92 500 000Cumulative
New	Canada	2022	2027	Contribution to GEF-8	Ex ante	CAD	5 300 000Cumulative
Increase from EUR 31 million to 48 million	Finland	–	–	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	48 000 000Cumulative
Ongoing	France	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	300 000 000Cumulative
Increase from EUR 420 million (including contributions to the LDCF) (2018–2022) to 700 million	Germany	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	700 000 000Cumulative
New	Ireland	–	–	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	10 000 000Cumulative
Increase from EUR 92 million for GEF-7	Italy	2021	2021	Contribution to the GEF	Ex post	EUR	114 000 000Annual

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amountAnnual/cumulative</i>
Increase from USD 637 million for GEF-7	Japan	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	USD	638 000 000Cumulative
Increase from EUR 83.6 million for GEF-7 (2018–2022)	Kingdom of the Netherlands	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	124 000 000Cumulative
New	Luxembourg	2020	2021	Contribution to the GEF	Ex post	EUR	2 400 000Cumulative
New	Norway	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	NOK	780 000 000Cumulative
Increase from EUR 11.7 million for GEF-7 (2022)	Spain	2022	2025	Contribution to GEF-8	Ex ante	EUR	30 800 000Cumulative
Twofold increase, from SEK 2 to 4 billion	Sweden	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	SEK	4 000 000 000Cumulative
Increase from CHF 145 million	Switzerland	2023	2026	Combined contribution to the GEF, the LDCF, the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol and the SCCF	Ex ante	USD	210 000 000Cumulative
Increase from CHF 118.34 million for GEF-7		2023	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	CHF	155 400 000Cumulative
New	United Kingdom	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	GBP	330 000 000Cumulative
New	United States	2022	2026	Contribution to GEF-8	Ex ante	USD	600 800 000Cumulative
GCF							
Ongoing	Austria	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	130 000 000Cumulative
Ongoing	Belgium	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	20 000 000Annual
Increase from CAD 300 million over 2020–2023 (75 million annually) to 600 million over 2021–2025 (120 million annually)	Canada	2021	2025	Contribution to GCF-1	Ex ante	CAD	600 000 000Cumulative
Ongoing	EU	2020	2023	Total contribution to GCF-1 USD 7.4 billion, of which USD 5.5 billion had been provided as at May 2022	Ex ante	USD	5 500 000 000Cumulative
Ongoing	Finland	2020	2024	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	100 000 000Cumulative
Ongoing	France	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	1 548 000 000Cumulative
Ongoing	Germany	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	1 500 000 000Cumulative

<i>New or ongoing financial support since the first biennial communications</i>	<i>Party</i>	<i>Start year</i>	<i>End year</i>	<i>Information on provision of support</i>	<i>Ex ante/ex post</i>	<i>Currency</i>	<i>Total amountAnnual/cumulative</i>
Ongoing	Ireland	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	16 000 000Cumulative
Ongoing	Kingdom of the Netherlands	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	120 000 000Cumulative
Ongoing	Luxembourg	2020	2022	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	40 000 000Cumulative
New	Malta	2022	2020	Contribution to GCF-1	Ex post	EUR	200 000Annual
Ongoing	Monaco	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	750 000Annual
Ongoing	Norway	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	NOK	3 200 000 000Cumulative
Ongoing	Slovakia	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	2 000 000Cumulative
Ongoing	Spain	2022	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	EUR	48 000 000Cumulative
Ongoing	Sweden	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	SEK	8 000 000 000Cumulative
Ongoing	Switzerland	2021	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	USD	150 000 000Cumulative
Ongoing	United Kingdom	2020	2023	Contribution to GCF-1	Ex ante	GBP	1 440 000 000Cumulative
LDCF							
Increase from EUR 2.6 million in 2020	Belgium	–	–	Contribution to the LDCF	Ex ante	EUR	15 000 000Annual
Ongoing contribution, CAD 37.5 million, over 2016–2017 to 2020–2021	Canada	2021	2025	Contribution to the LDCF	Ex ante	CAD	37 500 000Cumulative
EUR 350 million in the submission contained in the first biennial communication	Germany	–	–	Contribution to the LDCF	Ex ante	EUR	100 000 000Cumulative
Increase from EUR 20 million	Kingdom of the Netherlands	2019	2022	Contribution to the LDCF	Ex post	EUR	25 000 000Annual
Increase from SEK 1 billion in the submission contained in the first biennial communication	Sweden	2019	2022	Combined contribution to the LDCF and the AF	Ex post	SEK	1 400 000 000Cumulative
Increase from CHF 13 million in 2019–2022	Switzerland	2023	2026	Combined contribution to the LDCF and the SCCF	Ex ante	CHF	26 000 000Cumulative
New	United States	2022	–	Contribution to the LDCF	Ex ante	USD	25 000 000Cumulative

Annexe II

Critères des entités de financement de l'action climatique pour l'évaluation des propositions de projets, tels que décrits dans les deuxièmes communications biennales soumises

[Anglais seulement]

<i>Category</i>	<i>Criteria</i>
Relevance	Country ownership and alignment with needs and priorities set out in NAPs, NDCs, LT-LEDS, and other national and sectoral plans and strategies Alignment with strategies and expertise of contributing Party Alignment with international policies and agreements such as the SDGs
Impact	Sustainability (including in relation to the SDGs) and scalability Clarity of project objectives and of logic and rationale behind expected environmental, economic and social (co-)benefits
Efficiency and transparency	Clarity of the cost of activities Mobilization of additional resources through co-financing, including from private sources Soundness of governance, presence of political will and reliability of implementing partners Ability to demonstrate a monitoring and evaluation framework of results against national and international standards
Innovative approaches	Prioritization of innovative business models and climate technologies, as well as best practices Potential for using Indigenous Peoples' knowledge and practices to achieve high-impact results
Inclusiveness and environmental and social safeguards	Gender-sensitivity and promotion of gender equality and women's empowerment Promotion of human rights and equitable participation of vulnerable communities Compliance with national and/or international environmental and social safeguards Potential for positive environmental (e.g. biodiversity), economic (e.g. livelihoods) and/or social (e.g. health) co-benefits

Annexe III

Institutions publiques mentionnées dans les deuxièmes communications biennales qui favorisaient la mobilisation de moyens de financement privés de l'action climatique et exemples de leurs activités

[Anglais seulement]

<i>Institutions</i>	<i>Activities</i>
CDP (development finance institution) (Italy)	Taking first-loss position to lower risk of private sector investment
COFIDES (State-owned investment company) (Spain)	Financing profitable private sector projects in developing countries by providing long-term risk capital
Development Bank of Austria	Increasing business-to-business cooperation between companies in developed countries and those in developing countries
Dutch Fund for Climate and Development	Supporting existing and creating new, innovative public-private partnerships
Enabel (development agency of the Belgian Government)	Supporting the creation of policy environments conducive to facilitating private sector climate finance
Finnfund (development financier and impact investor) (Finland)	Promoting carbon pricing systems and using export credits
Finnpartnership (business partnership programme) (Finland)	Improving transparency and climate risk analysis in the financial sector
FMO, the Dutch Entrepreneurial Development Bank	Providing long-term capacity-building and policy support
Official Credit Institute (ICO) (public business entity attached to the Spanish Government)	Promoting innovative financial instruments, such as blended finance, green bonds, and disaster risk insurance and other risk management solutions
Investment Fund for Developing Countries (IFU) (Denmark)	Supporting developing countries in realizing NDC commitments
Japan Bank for International Cooperation	
KfW and its private sector investment bank, the German Investment Corporation (Germany)	
Luxembourg Sustainable Finance Initiative	
National Development Bank (Czechia)	
Nippon Export and Investment Insurance (Japan)	
Norfund (investment fund for developing countries) (Norway)	
Proparco (development finance institution) (France)	
Swedfund (development finance institution) (Sweden)	
United States Agency for International Development	
United States International Development Finance Corporation	

Annexe IV

Exemples de programmes et d'initiatives visant à aider les pays en développement à accroître les moyens de financement privés de l'action climatique, mentionnés dans les deuxièmes communications biennales soumises

[Anglais seulement]

<i>Area of support</i>	<i>Example of programme/initiative</i>	<i>Aim of programme/initiative</i>
Developing climate change policies and plans	Energy Transition Accelerator initiative of the United States Department of State, the Rockefeller Foundation and the Bezos Earth Fund	Catalyse private capital to accelerate the transition from fossil fuel to clean power and generate finance to support adaptation efforts in developing countries
Strengthening enabling conditions	OECD Clean Energy Finance and Investment Mobilisation programme, supported by Canada	Strengthen domestic enabling conditions to attract and mobilize private sector finance and investment in renewable energy use and energy efficiency in buildings in emerging economies
Establishing specialized funds	Eco.business Fund, supported by Germany	Promote private sector investment in climate projects through the provision of dedicated financing and technical assistance to private sector entities
	Climate Resilience and Adaptation Finance and Technology Transfer Facility, supported by Germany	Promote private sector investment in climate resilience projects through the provision of dedicated financing and technical assistance to private sector entities
	Danish Climate Investment Fund and Danish SDG Investment Fund	Mobilize billions of United States dollars from private investors, including pension funds, for climate-relevant investments in developing countries
Formulating investment-ready project proposals	Australian Climate Finance Partnership	De-risk and bring to market demonstration projects, including in climate action, with strong anticipated development impacts
Promoting risk mitigation instruments	Solar Risk Mitigation Initiative, supported by France	Facilitate the implementation of private solar energy projects in emerging markets and developing countries, and mobilize up to USD 500 million from public financial institutions and private actors
	United States International Development Finance Corporation	Develop a risk-sharing platform with private sector insurance partners to reduce barriers to financing climate projects
	High Risk – High Impact initiative for investment in Africa, supported by Denmark	Promote investments with high development impact in the LDCs and fragile states in Africa
	Climate Finance Partnership implemented by BlackRock Investment Institute, supported by Germany	Provide blended concessional financing with the aim of mobilizing private finance for green investments in countries with a challenging risk–return balance
	Emerging Market Climate Action Fund of Allianz Global Investors, supported by Germany	Provide early-stage equity financing to climate mitigation and adaptation projects in emerging and developing markets by backing fund managers and project developers active in this area

<i>Area of support</i>	<i>Example of programme/initiative</i>	<i>Aim of programme/initiative</i>
	Currency Exchange Fund	Provide currency de-risking instruments
Engaging the private sector in adaptation	AGRI3 Fund, supported by the Kingdom of the Netherlands	Provide credit enhancement tools and technical assistance to developing countries to enable their transition to more sustainable practices in agricultural value chains and to avert deforestation
	Climate Investor Two, supported by the Kingdom of the Netherlands	Support the private sector in developing and implementing climate-resilient infrastructure projects in developing countries in the water sector
	Loan Insurance for Green Innovation, supported by Japan	Provide preferential credit risk premiums for projects promoting renewable energy, energy savings and innovative technology
	Coalition for Climate Resilient Investment, supported by the United Kingdom	Increase investment in adaptation and resilience through development and testing of solutions for integrating climate risks into investment decision-making and structuring instruments to mobilize private capital
	Adaptation and Resilience Investors Collaborative, supported by the United Kingdom	Increase investment in climate adaptation and resilience in developing countries by addressing systemic barriers to private sector investment
	Room to Run, supported by the United Kingdom	Provide a guarantee mechanism that is expected to unlock up to USD 2 billion of new financing for projects in Africa, half of which will be for adaptation
Promoting commercially viable climate technologies	NDC support centres, supported by Belgium through the Flemish Institute for Technological Development	Identify potential demonstration sites for renewable energy and carbon dioxide emission reduction

Annexe V

Programmes et initiatives, mentionnés dans les deuxièmes communications biennales, visant à aider les pays en développement à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques

[Anglais seulement]

Area	Examples of programmes/initiatives
Green recovery	<p>The Multiannual Financial Framework (2021–2027) of the EU, combined with its temporary (2021–2023/2026^a) recovery instrument, NextGenerationEU, is instrumental in reaching the ambitious objective of the European Green Deal, which has an overall climate action target of up to EUR 250 billion, which corresponds to about 30 per cent of total expenditure.</p> <p>Under its Green Finance Strategy (2019), the United Kingdom will champion both the systemic greening of the financial system and the mobilization of finance towards green and climate-resilient sectors globally.</p> <p>Germany supports the development of tools for developing climate-related investment strategies by investors and banks in emerging and developing markets. The Paris Agreement Capital Transition Assessment, for instance, is an open source methodology for analysing whether financial assets, such as bonds, loans and listed equity portfolios, align with climate scenarios and a sustainable recovery from the coronavirus disease 2019 pandemic.</p>
Promoting climate-friendly policies and financial instruments	<p>The EU is in the process of setting up the Global Green Bond Initiative, which will support the expansion of green bond markets in relevant developing countries, thus helping them mobilize capital from institutional investors in order to finance – through green bonds – their climate and environmental projects. The Initiative will build on the Sustainable Finance Advisory Hub to provide a number of green capital market advisory services to (potential) green bond issuers in developing and emerging markets.</p> <p>Japan has revised its green bond and sustainability-linked bond and loan guidelines, extending their scope to include sustainability-linked bonds.</p> <p>The KfW Financial Cooperation is assisting climate-friendly financial sector development through green lending to partner institutions, capacity-building and the promotion of green bonds in, for example, Latin America.</p> <p>The German Federal Government committed in its Sustainable Finance Strategy (adopted in 2021) to promote sustainable finance in Europe, Germany and developing country Parties through, for example, its development cooperation.</p> <p>France's 2050 Facility supports the implementation of the Paris Agreement in 30 countries by assisting them with the design and implementation of LT-LEDS, and the development of related public policies and governance, thus helping the countries to identify priorities for long-term public and private investment.</p> <p>Spain's national sustainable finance action plan and associated programme is under development and will include the issuance of green bonds by the Spanish Treasury and the Official Credit Institute.</p>
Phasing out investment in fossil fuels	<p>The Powering Past Coal Alliance, which Canada co-leads with the United Kingdom, is the driving force behind collective efforts to accelerate the global phase-out of coal-fired electricity, which is the important first step for public and private actors in aligning the power sector with the goals of the Paris Agreement. Although the Alliance is a government initiative, it serves as a bridge between public and private actors through finance principles that translate its public declaration into clear commitments for financial institutions.</p> <p>The European Investment Bank will no longer finance low-carbon projects of high-emitting corporations if they continue to carry out or invest in activities that are not aligned with the goals of the Paris Agreement.</p>

<i>Area</i>	<i>Examples of programmes/initiatives</i>
Carbon pricing	<p>Sweden has signed the Statement on International Public Support for the Clean Energy Transition. The Swedish International Development Cooperation Agency does not support investments in energy system solutions based on fossil fuels.</p> <p>Norway has committed USD 80 million to the Transformative Carbon Asset Facility, which assists developing countries in raising the ambition of their climate action through economy-wide or sectoral policies and programmes that create enabling conditions for private sector investment in low-emission solutions.</p> <p>Canada launched the Global Carbon Pricing Challenge at COP 26, the aim of which is to expand the use of carbon pricing by strengthening existing systems and supporting emerging ones. The Challenge also creates a forum for dialogue, provides coordination to make pricing systems more effective and compatible, and supports countries in adopting carbon pricing.</p> <p>The Global Carbon Market project, supported by the German Government, advises finance ministries in developing countries on reforming subsidies that are harmful to the climate and environment and on introducing carbon pricing instruments such as taxes, emissions trading schemes and levies.</p> <p>The United States International Development Finance Corporation will implement a net zero emission strategy to transition its portfolio to net zero emissions by 2040, including by increasing investment in projects that capture and store carbon.</p>

^a End of 2023 represents the deadline for commitments and end of 2026 the deadline for disbursements.